



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 15 juillet 2026 à 20 heures

Le quinze du mois de juillet 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des mariages à la mairie de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 09 juillet 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site Internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 09 juillet 2026.

La séance est ouverte à 20 heures 06 par Monsieur le Maire de Vire Normandie

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **36**

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **08**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **07**

Nombre de membres absents : **03**

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck		☒		Eddy COUTARD
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier			☒	
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël	☒			



GOETHALS Corentin		☒		Dimitri RENAULT
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Mailys	☒			
KINIC Pascale		☒		Guy VÉLANY
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril	☒			
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Hélène	☒			
MARCHAND Patrice	☒			
MARIE Jérémie	☒			
MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline		☒		Didier DEMÉ
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier		☒		Sébastien LEBRUN
PELÉ Jocelyne		☒		
PICOT Régis		☒		Laurence GAULTIER- ANGER
PORÉE Alexandre			☒	
POULLARD Philippe			☒	
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
RIVOALLAN Mary		☒		Violaine PAIN
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

Listes des décisions municipales prises depuis le dernier conseil municipal :

MAI 2026		
50	28.05.2026	Signature d'une convention de partenariat pour un « Opéra en direct » avec l'Opéra Orchestre Normandie à La Halle Michel Drucker.
JUIN 2026		
51	08.06.2026	Signature d'un contrat de prestation de service avec USMV
52	08.06.2026	Signature d'un contrat de travail à durée déterminée, par l'intermédiaire du GUSO, pour une prestation de musicien.
53	08.06.2026	Signature du marché n° VN26024– Contrat de maintenance ADEL
54	09.06.2026	Demande de subvention
55	09.06.2026	Modification de régie de recettes La Halle
56	15.06.2026	Acquisition pour le musée –second trimestre 2026
57	15.06.2026	Signature d'un contrat de cession de spectacle dans le cadre des animations estivales
58	15.06.2026	Mise à disposition temporaire d'une partie des locaux du théâtre municipal auprès de la société de production « Les films de la cité » pour un tournage de film
59	24.06.2026	Signature d'une Convention entre la Commune de Vire Normandie et l'association TADASANA
60	24.06.2026	Signature d'une Convention entre la Commune de Vire Normandie et l'association Hippique de Vire et du Bocage
61	24.06.2026	Contrat VN 26029 – Contrat de service du profil acheteur AWS - Agysoft
62	24.06.2026	Contrat VN 26030 – Contrat de service Marco- Agysoft
JUILLET 2026		
63	02.07.2026	Signature d'une Convention pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours lors du concert en plein air « Summer break », le mercredi 26 août 2026
64	08.07.2026	BAIL COMMERCIAL, sur la commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND, 14500 VIRE NORMANDIE

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numéro		Titre du point		Rapporteur	
Commune de Vire Normandie					
1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
2026/07/15	1.	Composition de la Commission Communale d'Accessibilité – Modification de la délibération du 7 avril 2026		Monsieur le Maire	
2026/07/15	2.	Représentation des élus dans les écoles primaires et maternelles – Modification de la délibération du 7 avril 2026			
2026/07/15	3.	Composition de la Commission Communale des Impôts Directs Locaux (CCID) - Modification de la délibération du 7 avril 2026			
2026/07/15	4.	Calvados Attractivité – Désignation d'un élu			
2026/07/15	5.	Association site remarquable du gout de la véritable andouille de vire – Désignation de membres			
2026/07/15	6.	Fixation des indemnités de fonctions des élus - Modification de la délibération du 7 avril 2026			
2026/07/15	7.	Fixation du taux de majoration des indemnités de fonctions des élus - Modification de la délibération du 7 avril 2026			
2. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES ET CITOYENNETÉ					
		Finances		Jacques SALLARD	
2026/07/15	8.	Actualisation des tarifs de mutualisation 2025			
2026/07/15	9.	Garantie d'emprunt Inolya			
2026/07/15	10.	Budget annexe Les Mûriers – Vaudry – décision modificative n° 1			
2026/07/15	11.	Budget annexe la clé des champs - Roullours – décision modificative n° 1			
2026/07/15	12.	Budget annexe Saint Martin -76224– décision modificative n° 1			
		Commande publique			
2026/07/15	13.	Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes et modernisation de la cuisine centrale de Vire Normandie et création de locaux de La DGFIP.		Jacques SALLARD	
3. ÉDUCATION, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE et DÉVELOPPEMENT CULTUREL					
		Vie associative		Roselyne DUBOURGUAIS	
2026/07/15	14.	Attributions de subventions			
		Cinéma		Marie-Line GUEDJ	
2026/07/15	15.	Majoration tarif prêt lunettes 3D			
2026/07/15	16.	Tarif unique au cinéma dans le cadre des 30 ans du cinéma-théâtre			
		Médiathèque		Marie-Line GUEDJ	
2026/07/15	17.	Sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC de Normandie pour l'achat de matériel de conservation des collections patrimoniales de la médiathèque			

2026/07/15	18.	Evacuation de livres et revues non patrimoniaux	
		Musée	Marie-Line GUEDJ
2026/07/15	19.	Acquisition pour le musée –second trimestre 2026	
2026/07/15	20.	Règlement de visite 2026	
4. RESSOURCES HUMAINES, PRÉVENTION et DIALOGUE SOCIAL			
2026/07/15	21.	Créations de poste auprès du conservatoire et de la direction de l'éducation	Dimitri RENAULT
2026/07/15	22.	Orientations en matière de formation	
5. COMMISSION AMENAGEMENT, URBANISME, TRANSITION, ERP			
2026/07/15	23.	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers	Nicole DESMOTTES
2026/07/15	24.	Désaffectation et déclassement d'une partie de la rue des LORIOTS – Lancement de la procédure	Lucien BAZIN
2026/07/15	25.	Cession partielle de la parcelle BH 94	
2026/07/15	26.	Cession habitation Impasse RIVKA GOLDNADEL (AD48)	
Communes déléguées			
		Commune déléguée de Coulonces	Sébastien LEBRUN
2026/07/15	27.	Désaffectation et déclassement de l'ancien lavoir, cadastré ZB 45	
		Commune déléguée de Roullours	
2026/07/15	28.	Acquisition d'un terrain pour l'élargissement de la route de l'Oisonnière et la pose d'une réserve incendie (annule et remplace la délibération n°23 du 05 juin 2026)	Michel LELARGE
		Commune déléguée de Truttemer le Petit	Hélène LEPRINCE
2026/07/15	29.	Déclassement du domaine public d'un bâtiment communal	
		HUIS CLOS	
		Affaires juridiques	
2026/07/15	30.	Proposition de huis clos	Monsieur le Maire
2026/07/15	31.	Ruelle aux Mourrons – Accord transactionnel	Nicole DESMOTTES
2026/07/15	32.	Proposition de huis clos	Monsieur le Maire
2026/07/15	33.	Atelier relais – Accord transactionnel	Lucien BAZIN

Interventions diverses

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026 a été adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur Dimitri Renault est nommé secrétaire de séance.

La liste des pouvoirs est donnée.

La séance commence par un point d'information sur la canicule comme indiqué sur l'ordre du jour.

Monsieur le Maire s'exprime en indiquant que les élus ont essayé d'agir de manière coordonnée avec la Préfecture et l'Education Nationale. « Nous avons déclenché un plan communal dès le 23 Juin à 11h00. Nous avons choisi de ne pas fermer les écoles, selon les recommandations du Préfet. Nous sommes allés sur le terrain. C'est une expérience, il faudra s'améliorer dans la gestion de ces événements qui vont devenir plus fréquents, et il faudra en tirer des enseignements pour les prochaines canicules. Nous envisageons des mesures pour l'avenir.

Intervention de Monsieur Patrice Marchand :

« EHPAD

Des échanges ont eu lieu avec les deux directrices des établissements, Madame Valérie Lemarchand (Symphonia) et Madame Anne Alexandre (Elvody).

Le plan bleu a été déclenché dans les deux établissements. Grâce à des équipements adaptés (trois espaces climatisés : restaurant, PASA et salle de sport) et à la mise en œuvre de mesures renforcées, les résidents ont pu être protégés dans de bonnes conditions.

Les principales mesures mises en place sont les suivantes :

- *Utilisation de couvertures de survie sur les surfaces exposées ;*
- *Acquisition de ventilateurs complémentaires ;*
- *Pose de films anti-UV ;*
- *Distribution régulière de boissons rafraîchissantes adaptées.*

Au-delà des équipements, il convient de souligner le professionnalisme des équipes, particulièrement formées, sensibilisées et vigilantes tout au long de cet épisode.

Malgré l'âge avancé et la fragilité de certains résidents, aucune hospitalisation aux urgences ni aucun décès lié à la canicule n'ont été constatés.

IME

À la suite d'un échange avec Madame Gesquin, il ressort que :

- *Le plan bleu a été déclenché le 22 juin, avec une information immédiate des familles sur les mesures mises en œuvre ;*
- *Environ 80 % des enfants étaient présents ;*
- *Les activités extérieures ont été annulées et une vigilance particulière a été portée à l'hydratation des enfants.*
Trois coups de chaleur ont pu être pris en charge directement sur place. Une seule personne a été transportée aux urgences pour une angine hyperthermique avant de regagner l'établissement le jour même.

ESAT

Afin de protéger les salariés, l'atelier de repassage, équipé d'un système de climatisation, a été utilisé comme espace de rafraîchissement. Les équipes ont été invitées à y effectuer des pauses régulières.

Une réflexion est également engagée afin d'améliorer durablement le confort thermique des autres ateliers, notamment par l'acquisition de climatiseurs mobiles supplémentaires.

Par ailleurs, il est envisagé, lors de futurs épisodes de fortes chaleurs, d'adapter les horaires de travail afin de permettre aux salariés de commencer leur journée plus tôt et d'éviter les périodes les plus chaudes.

Autres structures mobilisées

- **APAEI** : échanges avec Madame Leclerc.
 - Madame Leclerc, directrice de plusieurs établissements de l'APAEI (notamment la MAS et le Bourg-Lopin), indique qu'aucune difficulté particulière n'a été rencontrée durant cet épisode.
 - Une réflexion pourrait être menée afin d'améliorer le confort des résidents, notamment par la pose de films de protection solaire sur certaines fenêtres lorsque cela est techniquement possible.
 - À l'instar de l'ESAT, une adaptation des horaires de travail est également envisagée lors des épisodes de fortes chaleurs, avec un démarrage plus matinal des activités lorsque cela est possible.
- **SDIS** : point de situation réalisé avec le lieutenant Marie.
 - Selon le lieutenant Marie :
 - Un pic d'activité a été constaté le mardi avec 15 interventions, sans augmentation du nombre de décès ;
 - Plusieurs feux agricoles sont intervenus ;
 - Des couvertures de survie ont été remises, notamment aux services techniques municipaux, illustrant une excellente coopération entre les services.
- **CCAS** : contacts réguliers avec Madame Maryse Duvaux afin d'assurer le suivi des personnes vulnérables.
 - Grâce au registre communal des personnes vulnérables, des visites quotidiennes ont été assurées auprès des personnes inscrites ;
 - Le service de portage de repas a été maintenu dans de très bonnes conditions ;
 - La résidence autonomie a été efficacement accompagnée ;
 - Plus globalement, le CCAS a assuré une gestion efficace de la crise.
- **Associations** : poursuite des distributions d'eau et des maraudes, notamment avec la Croix-Rouge.
 - Mise en place de deux points de distribution (CCAS et Centre des solidarités) ;
 - Acquisition de deux palettes d'eau organisée par Monsieur Vincent Simon avec le chargé de prévention.

Communication municipale

Piscine municipale

Le maintien du caractère payant d'Aquavire constitue un choix pleinement assumé par la collectivité. Cette décision est confortée par les nombreuses difficultés de gestion rencontrées dans les collectivités ayant opté pour la gratuité lors des épisodes de canicule.

Ce choix n'a nullement freiné la fréquentation de l'équipement. Au contraire, Aquavire a accueilli 6 208 entrées entre le 15 juin et le 6 juillet 2026, contre 5 209 sur la même période en 2025, soit près de 1 000 entrées supplémentaires.

Écoles maternelles et élémentaires

Il a été décidé de maintenir l'ouverture des écoles, tout en laissant aux familles qui le souhaitent et en avaient la possibilité la faculté de garder leurs enfants à domicile.

Afin de limiter les effets de la chaleur, plusieurs aménagements ont été réalisés :

- Installation de tuyaux d'arrosage dans les cours ;
- Pose de couvertures de survie sur les fenêtres les plus exposées ;

- Application de blanc de Meudon sur certaines surfaces vitrées ;
- Utilisation de locaux plus frais (ancienne mairie de Saint-Martin-de-Tallevende, conservatoire, salle Polinière, médiathèque et cinéma) ;
- Mise à disposition de la bibliothèque de Saint-Germain-de-Tallevende ainsi que d'une salle située au sous-sol de l'école.

La fermeture des établissements aurait par ailleurs eu des conséquences importantes : désorganisation des familles, augmentation de l'absentéisme professionnel et difficultés accrues pour des services déjà fortement sollicités, notamment les établissements de santé.

Hôpital de Vire

Le plan PGTHSSE (gestion des tensions hospitalières, équivalent du plan blanc) a été déclenché, avec la tenue quotidienne d'une cellule de crise.

Les capacités d'accueil et d'hospitalisation ont été renforcées sans qu'il soit nécessaire de rappeler des personnels en congés.

Au cours de la semaine concernée :

- Le nombre de passages aux urgences est passé de 245 en 2025 à 308 en 2026, soit une hausse significative ;
- Cette augmentation a concerné principalement les personnes âgées de plus de 75 ans ;
- Le taux d'hospitalisation est passé de 25 % à 30 %.

Enfin, il convient de saluer l'engagement exemplaire des équipes hospitalières. Malgré la forte sollicitation des services, aucun absentéisme particulier n'a été constaté et leur mobilisation a largement contribué à accompagner les résidents des EHPAD dans les meilleures conditions durant cet épisode caniculaire ».

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les élus ont été présents sur le terrain. Les écoles vont être équipées.

Monsieur Serge Couasnon souhaite des éclairages concernant trois décisions du Maire suivantes. Voir précisions ci-dessous :

54 - Demande de subvention

Vu le projet de modernisation et mise aux normes de la cuisine centrale de Vire Normandie et considérant que le montant des travaux est évalué à 1 300 996.43€HT, avec un coût de maîtrise d'œuvre de 9.8%, soit un montant global de 1 428 494.08€HT pour le projet.

Décide

- De déposer auprès du Département, dans le cadre du Contrat de Territoire, une demande de subvention pour le projet de modernisation et de mise aux normes de la cuisine centrale pour un taux de 30%.
- De déposer auprès des services de l'état, une demande de subvention pour le projet de modernisation et de mise aux normes de la cuisine centrale en DETR/DSIL pour un taux de 30%.

56 - Acquisition pour le musée –second trimestre 2026

- D'accepter les dons suivants afin d'enrichir les collections du musée de Vire Normandie :
 - Un lot de plusieurs costumes et accessoires (blaudes, châles, chapeaux d'homme, ombrelles, bonnettes, gilets d'enfants...) provenant de Pont-d'Ouilly et datant de la seconde moitié du XIXe-début XXe siècle (don de Denise Mauduit épouse Guyomarc'h)

- un portfolio contenant six estampes de René Polidor (1912-2000) représentant Vire détruite en 1944 (don de Walter Lelevé)

58 - Mise à disposition temporaire d'une partie des locaux du théâtre municipal auprès de la société de production « Les films de la cité » pour un tournage de film

- D'autoriser la signature de la convention de mise à disposition précaire du théâtre Le Préau situé 4 place Castel sur la commune déléguée de Vire Normandie (14500) en parcelle AH0283 et ce moyennant le versement d'une redevance de 600 euros. Le bénéficiaire de l'occupation est la société de production « Les films de la cité », dont le siège social est situé 20 rue Saint Nicolas à Paris (75012).

Monsieur le Maire souhaite aussi évoquer un article de Ouest France qui l'a beaucoup surpris concernant les festivités dans la ville, et plus particulièrement le concert d'été. Monsieur Martin se dit très surpris de cet article qui dit qu'on a fait table rase du passé. Il interroge : « Qui n'a pas fait festivire l'an passé ? qui n'a pas prévu festivire cette année dans le budget ? Pas nous. C'est très surprenant, d'autant plus qu'il n'y a pas eu de débat contradictoire préalable avant publication. Je suis très surpris du contenu de cet article. Nous sommes aux affaires depuis 3 mois et demi. Personne ne peut dire ce que l'on fera l'an prochain.

On va continuer à faire des animations. Nous allons les optimiser. J'ai été très surpris par cet article. On a une équipe qui est au travail. L'animation va continuer à fonctionner à Vire Normandie. On doit faire mieux avec moins cher ».

Monsieur Dimitri Renault poursuit en indiquant que la ville va accueillir la tournée du Summer Break, un spectacle qui comporte 3 heures de musique, c'est une soirée festive, gratuite, populaire. Summer Break a donc beaucoup de similitudes avec la formule précédente. La soirée va coûter quatre fois moins cher. La date n'est pas modulable pour cette année, mais ça s'enchaînera avec les concerts des mercredis de la Dathée.

Une question de Madame Laurence Anger: les horaires de la commission communication, grands événements ne me conviennent pas. Il faudrait après 19h pour Madame Anger.

Madame Nicole Desmottes salue l'équipe dynamique qui travaille pour l'animation de la ville. Elle poursuit : « L'an passé, il y avait le Tour De France. Or, Festivire c'est plus de 100 000 € de budget lorsque l'on compte les charges de ressources humaines, et les dépenses du Tour de France concernaient plusieurs centaines de milliers d'euros. Elle indique que Monsieur Régis Picot est bien au courant, et partageait l'idée que, en 2025, la collectivité ne pouvait pas mener les deux actions ».

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SEANCE

1	Composition de la Commission Communale d'Accessibilité – Modification de la délibération du 7 avril 2026	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---	---

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les modifications suivantes:

- La suppression de la mention de « président suppléant » ;

- L'intégration de Monsieur Patrice MARCHAND parmi les membres titulaires (1ère position) ;
- L'intégration de Madame Maryse DUVAUX parmi les membres titulaires (2ème position) ;
- Le retrait de Madame Marie-Line GUEDJ de la commission ;
- L'intégration de Madame Hélène LEPRINCE parmi les membres suppléants (1ère position).

2	Représentation des élus dans les écoles primaires et maternelles – Modification de la délibération du 7 avril 2026	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---	---

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de nommer :

- Madame Marie-Line GUEDJ en qualité de représentante titulaire ;
- Madame Régine RENAULT en qualité de représentante titulaire ;
- Monsieur Cyril LE ROUX en qualité de représentant suppléant.

3	Composition de la Commission Communale des Impôts Directs Locaux (CCID) - Modification de la délibération du 7 avril 2026	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---	---

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

Monsieur Serge Couasnon mentionne qu'il n'y a aucun représentant des groupes minoritaires ni dans les titulaires ni dans les suppléants.

Il est décidé que Madame Jocelyne Pelé devienne membre titulaire à la place de Madame Sabrina Labrousse et Madame Anger-Gaultier membre suppléante à la place de Madame Marie-Odile Morel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- le retrait de la liste des contribuables proposée par délibération du 7 avril 2026, celle-ci ne répondant pas aux conditions requises par la Direction départementale des finances publiques ;
- l'établissement d'une nouvelle liste de trente-deux contribuables remplissant les conditions prévues par les dispositions en vigueur, notamment celle d'être inscrits au rôle des impositions directes locales de la commune ;
- la suppression de la mention « Président suppléant », cette qualité n'étant pas prévue dans la composition de la Commission communale des impôts directs ;
- l'inscription de M. Lucien Bazin, en qualité de membre titulaire, en deuxième position de la liste ;
- la transmission de cette nouvelle liste à la Direction départementale des finances publiques du Calvados en vue de la désignation des membres de la Commission communale des impôts directs.

Titulaires	Suppléant.e.s
Président : Pascal MARTIN	
1. Nicole DESMOTTES	1. Philippe MORIN
2. Lucien BAZIN	2. Valérie OLLIVIER
3. Martine ROBBES	3. Dimitri RENAULT
4. Corentin GOETHALS	4. Roselyne DUBOURGUAIS
5. Michel LELARGE	5. Patrice MARCHAND
6. Sebastien LEBRUN	6. Cyril LE ROUX
7. Alexandre PORÉE	7. Marie-Ange CORDIER
8. Guy VÉLANY	8. Didier DEME
9. Hélène LEPRINCE	9. Violaine PAIN
10. Karine MARIE	10. Mailys GUILBERT
11. Isabelle SCHARTNER	11. Pascale KINIC
12. Raphael GHEWY	12. Daniel RIZI
13. Jacques SALLARD	13. Adeline MOREL
14. Olivier FAUDET	14. Jérémie MARIE
15. Marie-Line GUEDJ	15. Philippe POULLARD
16. Jocelyne PELÉ	16. Laurence ANGER-GAULTIER

4	Calvados Attractivité – Désignation d'un élu	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	--	---

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

Monsieur Serge Couasnon indique que le Conseiller départemental siège de droit sauf erreur de sa part. Mais les élus cumulent des casquettes. Selon lui, c'est dommage qu'il n'y ait pas de suppléant. Monsieur Lucien Bazin explique qu'il fera le maximum pour y assister.

La candidature de Madame Roselyne Dubourguais est adoptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De désigner Madame Roselyne DUBOURGUAIS pour siéger à l'Assemblée Générale ainsi qu'au Conseil d'Administration de Calvados Attractivité, et d'acter la suppression définitive de toute fonction de suppléant pour cet organisme.

5	Association site remarquable du gout de la véritable andouille de vire – Désignation de membres	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---	---

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De désigner Madame Roselyne DUBOURGUAIS, Adjointe à la Vie Associative et Madame Marie-Line GUEDJ, Adjointe à la Culture pour représenter la commune de Vire Normandie en tant que membres de droit de l'association Site Remarquable du goût de la véritable andouille de Vire.
- D'adhérer à cette association pour l'année 2026 moyennant le règlement des frais d'adhésion pour un montant de 800 €.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

6	Fixation des indemnités de fonctions des élus - Modification de la délibération du 7 avril 2026	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 40 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 3 dont 1 pouvoir
---	---	---

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

Monsieur le Maire indique que cela fait 3 mois et demi que les élus sont en fonction.

Il y a eu des anomalies techniques. Pour une commune nouvelle, ce dossier est compliqué. Il explique : « On avait voté initialement en une fois, là ce sera deux délibérations distinctes ».

« On a fait au mieux, et on touche aux détails, on précise les choses, en se faisant conseiller par les services de l'Etat.

C'est une délibération qui a été approuvée par la Sous-Préfecture et le payeur.

Monsieur Eddy Coutard regrette que les indemnités soient définies en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Monsieur le Maire répond qu'il n'était pas opposé du tout à mentionner les indemnités en montants en euros mais c'est contraire aux consignes de la DGFIP. En effet, en cas d'évolution des taux, ça obligerait à revenir sur la délibération systématiquement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- DÉCIDE d'attribuer, pour l'exercice de leurs fonctions, aux élus municipaux de la commune de Vire Normandie les taux d'indemnités suivants sur la base de l'enveloppe de Vire Normandie :
 - Le Maire de Vire Normandie : 54,77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Le 1^{er} Adjoint au Maire de Vire Normandie : 32,50 % de l'indice brut terminal ;
 - Les Adjoints au Maire : 20,40 % de l'indice brut terminal ;
 - Le conseiller municipal ayant reçu par le maire une délégation de fonction relative à la citoyenneté : 20,40 % de l'indice brut terminal ;
 - Les conseillers municipaux ayant reçu par le maire une délégation de fonction : 8,43 % de l'indice brut terminal.
- DÉCIDE d'attribuer, pour l'exercice de leurs fonctions, aux élus municipaux les taux d'indemnités suivants sur la base des enveloppes respectives par commune déléguée :
 - Le maire délégué de Coulonces : 42.15 % de l'indice brut terminal ;
 - Le maire délégué de Roullours : 42.15 % de l'indice brut terminal ;
 - Le maire délégué de Maisoncelles-la-Jourdan : 26.80 % de l'indice brut terminal ;
 - Le maire délégué de Saint Germain de Tallevende : 53.50 % de l'indice brut terminal ;
 - Le maire délégué de Truttemer-le-Grand : 42.15 % de l'indice brut terminal ;
 - Le maire délégué de Truttemer-le-Petit : 26.80 % de l'indice brut terminal ;
 - Le maire délégué de Vaudry : 53.50 % de l'indice brut terminal ;

- DÉCIDE que la présente délibération prend effet rétroactivement et ce à titre exceptionnel comme rappelé par la Direction générale des collectivités locales :
 - à la date d'installation du Conseil municipal pour le Maire et les Maires délégués nouvellement élus à savoir le 22 mars 2026 ;
 - au lendemain de la date d'installation du Conseil municipal pour le Maire et les Maires délégués qui bénéficiaient d'une indemnisation lors du précédent mandat (l'indemnité précédente étant stoppée à la même date que l'installation du Conseil) à savoir le 23 mars 2026 ;
 - à la date de transmission à la Préfecture des arrêtés portant délégation aux élus à savoir le 24 mars 2026 pour le 1er Adjoint au Maire de Vire Normandie et pour le conseiller délégué à la citoyenneté ;
 - à la date de transmission à la Préfecture des arrêtés portant délégation aux élus à savoir le 10 avril 2026 pour les autres Adjoints au Maire de Vire Normandie et conseillers délégués ;
- INDIQUE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal,
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

7	Fixation du taux de majoration des indemnités de fonctions des élus - Modification de la délibération du 7 avril 2026	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 40 dont 6 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 3 dont 1 pouvoir
---	--	---

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il y aura un effet rétroactif. Les élus concernés ne perdront donc pas leurs indemnités.

Monsieur Serge Couasnon s'exprime à cette occasion sur un sujet de gouvernance de la commune nouvelle. Il exprime son mécontentement : « Je suis consterné par l'incapacité à réformer. Vous vous appuyez sur les maires délégués. Vous êtes encore en juillet à faire la tournée des maires délégués ! »

Monsieur le Maire répond calmement que le choix est de miser sur le terrain et sur la proximité avec les habitants. Il ajoute qu'il annonce un bon chiffre, avec un montant total bas pour les indemnités.

Monsieur Serge Couasnon s'interroge, dans ce cas, pourquoi avoir supprimé le maire délégué de St Martin de Tallevende ?

Il dénonce la peur d'aller jusqu'au bout des réformes.

Monsieur Dimitri Renault rappelle qu'une commune, en région, a été rappelée à l'ordre faute d'avoir élu ses maires délégués.

Monsieur le Maire précise que les promesses sont tenues : 22,8 % d'économies sur les indemnités, en intégrant les communes déléguées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- DÉCIDE d'appliquer le critère de dotation de solidarité urbaine avec la mise en œuvre de la strate démographique immédiatement supérieure selon le calcul défini précédemment et indiqué dans le tableau annexé (arrondi au centième inférieur),

- DÉCIDE d'appliquer le taux de la majoration « chef-lieu d'arrondissement » de 20% au taux précédemment octroyé, selon le tableau annexé (arrondi au centième inférieur)
- INDIQUE que les taux après majorations sont les suivants :
 - Le Maire : 83,86 % de l'indice brut terminal,
 - Le 1^{er} Adjoint au maire : 44 % de l'indice brut terminal,
 - Les Adjoints au Maire : 27,61 % de l'indice brut terminal,
 - Le conseiller municipal ayant reçu par le Maire une délégation de fonction relative à la citoyenneté : 27,61 % de l'indice brut terminal,
 - Les conseillers municipaux ayant reçu par le Maire une délégation de fonction : 11,40 % de l'indice brut terminal,
- DÉCIDE que la présente délibération prend effet rétroactivement et ce à titre exceptionnel comme rappelé par la Direction générale des collectivités locales:
 - à la date d'installation du Conseil municipal pour le Maires et les Maires délégués nouvellement élus à savoir le 22 mars 2026 ;
 - au lendemain de la date d'installation du Conseil municipal pour le Maire et les Maires délégués qui bénéficiaient d'une indemnisation lors du précédent mandat (l'indemnité précédente étant stoppée à la même date que l'installation du Conseil) à savoir le 23 mars 2026 ;
 - à la date de transmission à la Préfecture des arrêtés portant délégation aux élus à savoir le 24 mars 2026 pour le 1^{er} Adjoint au Maire de Vire Normandie et pour le conseiller délégué à la citoyenneté ;
 - à la date de transmission à la Préfecture des arrêtés portant délégation aux élus à savoir le 10 avril 2026 pour les autres Adjoints au Maire de Vire Normandie et conseillers délégués ;
- INDIQUE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal,
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

8	Actualisation des tarifs de mutualisation 2025	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	--	---

Monsieur Jacques SALLARD : Lecture de la délibération

Monsieur Serge Couasnon souligne que c'est Monsieur Régis Picot qu'il faut remercier sur ce dossier, car c'est Monsieur Picot qui avait remis de l'ordre dans ce sujet avec l'IVN.

Monsieur le Maire mentionne qu'il s'agit en l'espèce d'une actualisation des tarifs uniquement.

Madame Nicole Desmottes signale qu'elle ne peut pas laisser passer certains propos et indique qu'il y a toujours eu un règlement des factures de la part de l'intercommunalité.

Monsieur Serge Couasnon répond que oui, mais explique que le problème est que certains services n'étaient pas facturés.

Madame Nicole Desmottes répond qu'il faut dans ce cas réenclencher la démarche, et poursuivre la clarification des relations contractuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur l'actualisation des tarifs.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

9	Garantie d'emprunt Inolya	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---------------------------	---

Monsieur Jacques SALLARD : Lecture de la délibération

A combien s'élève les garanties d'emprunt dans le budget ? demande Monsieur Serge Couasnon.

« Ceci ne figure pas dans les postes dépenses de Vire Normandie, c'est hors bilan, et c'est dans l'enveloppe globale des garanties d'emprunt » indique Monsieur Jacques Sallard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur la garantie d'emprunt avec Inolya.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

10	Budget annexe Les Mûriers – Vaudry – décision modificative n° 1	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Jacques SALLARD : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette décision modificative.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

11	Budget annexe la clé des champs - Roullours – décision modificative n° 1	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Jacques SALLARD : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette décision modificative.

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

12	Budget annexe Saint Martin -76224- décision modificative n° 1	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Jacques SALLARD : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette décision modificative.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

13	Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes et modernisation de la cuisine centrale de Vire Normandie et création de locaux de La DGFIP.	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Jacques SALLARD : Lecture de la délibération

A l'initiative de plusieurs élus, tout un débat s'engage qui concerne la hausse des coûts prévisionnels de ce projet, et des honoraires de maîtrise d'œuvre qui augmentent également.

M. Serge Couasnon s'interroge à nouveau sur la nécessité ou pas de délocaliser les finances publiques, de les changer de lieu.

Sur les différents points évoqués, sur demande de Monsieur le Maire, Monsieur Cédric Dolet, directeur général des services, rappelle deux éléments concernant ce dossier :

- Le projet de la DGFIP de déménager avait été notifié par écrit à Madame le Maire, pour des raisons de rationalisation des surfaces occupées, et ce avant l'existence de la dernière version travaillée d'extension du cinéma, mise à l'arrêt depuis. Les deux sujets sont à dissocier, l'annonce de la DGFIP était préalable ;
- Concernant le coût du projet pour la cuisine centrale, Monsieur Dolet rappelle que ce projet a fait l'objet d'un travail par un Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisé dans le domaine. Les coûts ont certes évolué mais le premier chiffrage n'était pas hasardeux ni issu d'une évaluation interne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la proposition de rémunération du Maître d'œuvre au vu du montant des travaux définitifs du programme ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de fixation de rémunération définitive
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

14	Attributions de subventions	Voir ci-dessous
----	-----------------------------	-----------------

Madame Roselyne DUBOURGUAIS : Lecture de la délibération

Nom de l'association	Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques du conflit d'intérêt	
USMV HANDBALL	Didier DEMÉ	Votants : 42 dont 7 pouvoirs Vote pour : 42 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
USMV JUDO	Didier DEMÉ	Votants : 42 dont 7 pouvoirs Vote pour : 42 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
USMV Natation	Didier DEMÉ	Votants : 42 dont 7 pouvoirs Vote pour : 42 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
VIRE FM	Régis PICOT	Votants : 42 dont 7 pouvoirs Vote pour : 42 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Concernant l'attribution d'une subvention à l'association Vire FM, Monsieur Eddy Coutard s'exprime « J'ai cru comprendre qu'il y a environ 8000 euros de moins en dépenses, par rapport à la formule des années antérieures ».

Il y a des éléments d'explication dont les suivants : un artiste de moins, un spectacle moins long. Le parrain ne sera là que le soir.

« On essaye d'optimiser, de faire mieux et moins cher » confirme Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accorder les subventions suivantes :
 - 500.00 € à l'association USMV HANDBALL
 - 800.00 € à L'association USMV JUDO
 - 300.00 € à l'association USMV Natation
 - 18 000.00 € à l'association Vire FM
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

15	Majoration tarif prêt lunettes 3D	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	-----------------------------------	---

Madame Marie-Line GUEDJ : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le tarif majoration 3D pour 1 €.,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

16	Tarif unique au cinéma dans le cadre des 30 ans du cinéma-théâtre	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Marie-Line GUEDJ : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le tarif.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

17	Sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC de Normandie pour l'achat de matériel de conservation des collections patrimoniales de la médiathèque	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Marie-Line GUEDJ : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la demande de subvention DRAC pour l'acquisition de matériel de conservation pour la médiathèque.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

18	Evacuation de livres et revues non patrimoniaux	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Marie-Line GUEDJ : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'évacuation des collections non patrimoniales infestées par les moisissures
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

19	Acquisition pour le musée –second trimestre 2026	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Marie-Line GUEDJ : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'acquisition de ce panneau et son inscription à l'inventaire du musée de Vire Normandie.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

20	Règlement de visite 2026	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--------------------------	---

Madame Marie-Line GUEDJ : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le règlement de visite
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

21	Créations de poste auprès du conservatoire et de la direction de l'éducation	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Dimitri RENAULT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'engagement des emplois et effectifs du tableau des emplois et des effectifs selon les natures spécifiées, les quotités de temps de travail.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

22	Orientations en matière de formation	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--------------------------------------	---

Monsieur Dimitri RENAULT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'engagement des formations des élus locaux conformément à la présente délibération.
- Dire que les crédits nécessaires à la formation des élus locaux sont inscrits au budget.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

23	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de la prime pour le dossier présenté ci-dessus, au vu des factures acquittées,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 5000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

24	Désaffectation et déclassement d'une partie de la rue des LORIOTS – Lancement de la procédure	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la désaffectation et le principe de déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue des LORIOTS en vue de son reclassement dans le domaine privé communal, permettant de céder l'emprise correspondante à VAUDRY DISTRIBUTION et de rendre ainsi possible son projet de redéploiement,
- D'approuver le lancement d'une enquête publique nécessaire au déclassement de ce domaine public. Les dates et modalités de l'enquête publique, ainsi que le nom du commissaire enquêteur, seront précisés par arrêté municipal.
- De préciser que le déclassement sera prononcé par délibération du Conseil municipal à l'issue de l'enquête publique.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

25	Cession partielle de la parcelle BH 94	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la cession de l'emprise considérée – dont la contenance exacte sera déterminée après bornage – au prix de 25 € le mètre carré net vendeur, les frais de bornage et d'acte restant à la charge de l'acquéreur,
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette cession.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

26	Cession habitation Impasse RIVKA GOLDNADEL (AD48)	Point ajourné
----	---	---------------

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Monsieur Serge Couasnon : je souhaiterais que l'on examine ce point à huis clos, mais avec Monsieur Gilles Maloisel.

J'ai eu les documents cet après-midi, je ne pouvais pas anticiper.

Le maire décide de repousser ce point.

Ce point est examiné à huis clos.

27	Désaffectation et déclassement de l'ancien lavoir, cadastré ZB 45	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Sébastien LEBREUN : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- Autoriser la désaffectation de l'immeuble de la parcelle ZB 45 – situé 2540 Route de PONT-FARCY –, de tout service public ou de tout usage du public,
- D'autoriser le déclassement de l'immeuble susvisé du domaine public et de le reclasser dans le domaine privé de la commune déléguée de COULONCES.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

28	Acquisition d'un terrain pour l'élargissement de la route de l'Oisonnière et la pose d'une réserve incendie (annule et remplace la délibération n°23 du 05 juin 2026)	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Michel LELARGE: Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de d'acquisition d'un euro pour les parcelles ZP n°60 et ZP n°177 pour un total d'environ 958 m² ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente en Office notarial virois, route de Caen - 14500 VIRE NORMANDIE, ainsi que tout document y afférent ;
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

29	Déclassement du domaine public d'un bâtiment communal	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Hélène LEPRINCE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le déclassement du domaine public du bâtiment communal tel que prévu par l'article L.2141-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques,
- De l'intégrer au domaine privé de la commune,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

30	Proposition de huis clos	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--------------------------	---

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition de huis clos telle que formulée par Monsieur Pascal MARTIN

31	Ruelle aux Mourrons – Accord transactionnel	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

Les élus se posent des questions.

Tout ceci a été validé précédemment, et le huis clos a pour but de demander au Conseil que le Maire puisse signer cet acte.

Pour Monsieur Eddy Coutard, le protocole n'est pas vraiment intelligible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'accord protocolaire telles les conditions mentionnées ci-dessus
- De donner tous pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération et signer tout document à intervenir notamment le protocole dans le cadre de cet accord.
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les marchés de maîtrise d'œuvre mentionnés dans le protocole transactionnel
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

32	Proposition de huis clos	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--------------------------	---

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition de huis clos telle que formulée par Monsieur Pascal MARTIN

33	Atelier relais – Accord transactionnel	Votants : 43 dont 7 pouvoirs Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la résiliation amiable du contrat de bail commercial
- De donner tous pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération et signer tout document à intervenir notamment le protocole dans le cadre de cet accord.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder à la libération anticipée des locaux de l'atelier-relais ainsi qu'au versement des loyers restant dus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 56.

Le Secrétaire,

Dimitri RENAULT

Dimitri RENAULT

✓ Certifié par ✱ youtrust



Pascal MARTIN